



Heures travaillées non payer

Par **bgabriel**, le **16/05/2018** à **18:46**

bonjour

j'ai travaillé 6 mois 7 jours sur 7

6 heures par jour

ma patronne a déclaré que 90 heures par mois et ne me paye pas le reste

pouvez vous m'aider ?

je suis ou cesu maintenant elle me licencie pour non présence au travail

mais je suis épuisé et je ne peux plus travailler

merci de votre réponse

bruno

Par **morobar**, le **17/05/2018** à **08:04**

Bonjour,

Pour avoir une réponse il faut déjà poser la question après l'exposé de la situation.

Alors une réponse passe-partout.

Les controverses de ce type sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Il faut donc le saisir en présentant vos griefs:

* sur le nombre d'heures effectuées (avec quelques preuves tout de même)

* sur l'absence de repos hebdomadaire.

* requalification du licenciement en licenciement sans cause réelle et sérieuse.